

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 22 mars 2023

Date de la convocation : 16 mars 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*
Thierry CARRERE, Bernard PEYROULET, *Vice-Présidents*

Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Jean-Marc DENAX, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE RAYNA,
Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jean-Louis PERES, Valérie REVEL, Monique SEMAVOINE.

Membres Suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a suppléé François BAYROU), Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé Jean-Yves COURREGES).

ETAIT REPRÉSENTÉE :

Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX).

ETAIENT EXCUSÉS :

Michel CAPERAN, Christine CONTE, Philippe LALANNE, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Josy POUEYTO.

ETAIENT ABSENTS :

Mohamed AMARA, Michel BERNOS, Jean-Yves LALANNE, André LANUSSE-CAZALÉ, Didier LARRAZABAL, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Eric SAUBATTE, Alain TREPEU.

N°1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

A / BILAN 2022

■ La compatibilité avec le SCoT en vigueur

La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Pau approuvé le 29 juin 2015 repose d'une part, sur sa traduction dans les différentes politiques publiques et d'autre part, par la réalisation d'actions collectives de suivi, d'animation et d'accompagnement. Le syndicat mixte du Grand Pau a donc pour mission de veiller à la compatibilité des documents communaux et intercommunaux avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Dans ce cadre, le bureau du syndicat mixte a examiné, en 2022, le **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Ousse-Gabas** arrêté pour la seconde fois le 30 septembre 2021 par la communauté de communes Nord-Est-Béarn. L'avis rendu s'est concentré sur les principales évolutions apportées au PLUi depuis son premier arrêt, début 2020, tout en tenant compte des principales remarques émises par le syndicat, lors du Bureau du 21 février 2020.

Le syndicat a également été consulté, en qualité de personne publique associée, sur l'évolution du **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées**, à travers trois procédures : déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLUi (réalisation d'une centrale photovoltaïque dans un ancien site de stockage de déchets à Lescar à Cap Ecologia), révision allégée du PLUi (réinvestissement et l'agrandissement de la plaine des sports et de loisirs existante à Poey-de-Lescar), modification n°2 du PLUi (évolution des règlements graphique et écrit, des orientations d'aménagement et de programmation et des annexes).

En outre, le syndicat a participé aux réunions relatives à l'élaboration du PLUi Ouest de la communauté de communes des Luys en Béarn, du PLUi du Pays de Morlaàs et des coteaux du Vic Bilh.

Enfin, le bureau du syndicat mixte du Grand Pau a instruit, en 2022, **5 demandes de dérogation** concernant des ouvertures à l'urbanisation sur les communes de Simacourbe et Monassut-Audiracq, actuellement non couvertes par le SCoT applicable du Grand Pau.

Au niveau supra-SCoT, le syndicat mixte du Grand Pau a suivi la procédure de modification du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** prescrite par la Région Nouvelle-Aquitaine, le 13 décembre 2021, notamment sur le volet foncier. En parallèle du dialogue territorial instauré par la Région avec l'ensemble des territoires et personnes publiques associées, le syndicat a participé activement à la conférence régionale des SCoT de Nouvelle-Aquitaine, officiellement installée en février 2022. Avec l'appui des référents régionaux de la Fédération nationale des SCoT, plusieurs réunions techniques et politiques se sont tenues pour élaborer une contribution collective sur la modification du SRADDET, remise à la Région en 22 octobre 2022.

En matière d'**urbanisme commercial**, 2 projets ont été examinés en 2022 :

- le permis de construire valant autorisation commerciale pour la construction d'un bâtiment commercial de l'enseigne Go Sport sur la commune de Serres-Castet. Ce projet, compris entre 300 et 1000 m², a fait l'objet d'une saisine de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de la part du bureau du syndicat mixte ;
- la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour la création d'un ensemble commercial avec le magasin b&m à Lons.

Ces projets ont été l'occasion de définir un cadre de travail commun pour l'instruction des autorisations d'exploitation commerciale sur le Grand Pau.

■ **La révision du SCoT**

Selon la méthodologie dite inversée définie en 2021 afin de donner davantage de sens politique à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT), **3 séminaires des futurs souhaitables** ont été organisés au cours du premier semestre, sur les thèmes de l'attractivité territoriale, du développement économique, de l'aménagement des villes et villages. Réunissant élus, techniciens et partenaires, ces temps d'échanges ont eu vocation à faire prendre du recul, à se questionner, à penser autrement pour imaginer et rêver l'aménagement et le développement du Grand Pau de demain. L'objectif était d'identifier des ambitions politiques prioritaires pour le territoire à horizon 2040 et de faire ressortir les expertises externes nécessaires pour y répondre.

A l'issue de ces séminaires, 3 scénarios ont été proposés sous forme de récits. Après débat, la **ligne politique "Bien-être et Santé"** a été retenue par les élus pour guider la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT). Cette ligne politique a été présentée aux élus dans chacune des 3 intercommunalités du Grand Pau et a fait l'objet d'un ciné-conférence ouvert aux partenaires, le 21 novembre 2022 au Méliès, avec la projection du documentaire "Pour une santé planétaire" produit par l'association Santérritoire.

Enfin, la fin d'année 2022 a été marquée par la rédaction et la validation des **cahiers des charges** pour la mobilisation de deux prestataires : l'un sur une mission de production et d'assembler du schéma de cohérence territoriale (SCoT) ; l'autre sur une mission d'étude d'impact santé et de concertation tout au long de son élaboration.

B / PERSPECTIVES 2023

■ Révision du SCoT

L'année 2023 va constituer une étape importante dans l'avancée de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Pau avec la mobilisation d'expertises externes pour nourrir le projet.

A l'issue des consultations lancées en janvier, 2 prestataires ont été retenus :

- ATOPIA, qui interviendra sur la production du schéma de cohérence territoriale (SCoT) avec un rôle d'assembler jusqu'à son approbation prévue fin 2025 ;
- HIPPOCRATE DEVELOPPEMENT, qui accompagnera le schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur le volet bien-être et santé, ainsi que sur la concertation auprès des élus locaux et de la population, et ce jusqu'à l'arrêt du SCoT prévu fin 2024.

Ces bureaux d'études interviendront de façon concomitante et croisée pour aboutir sur la formalisation du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT prévue en septembre 2023. Le dernier trimestre sera consacré à l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs qui se poursuivra en 2024.

Pour mémoire, l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale seront produits en interne. L'équipe du syndicat mixte assurera également le suivi des études locales et la concertation auprès des EPCI du Grand Pau et personnes publiques associées à la démarche.

■ Poursuite de la mise en œuvre du SCoT en vigueur

En parallèle de la révision, se poursuivra le travail de mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui reste en vigueur jusqu'à l'approbation du prochain SCoT prévue fin 2025.

Cette mission portera essentiellement sur l'accompagnement des démarches de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et de Plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Seront également examinés et suivis en amont, les projets d'exploitation commerciale soumis à autorisation.

C / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2023

- **Les coûts de fonctionnement à prévoir en 2023 pour le syndicat mixte du Grand Pau (SMGP) seraient les suivants :**

- **rétrocession des frais** salariaux induits par les missions réalisées par le Pays de Béarn dans le cadre de la convention de mise à disposition de services : **125 000 €** ;
- **frais salariaux** relatifs aux deux agents maintenus au tableau des effectifs : **60 000 €** ;
- **frais d'études, de prestations externes, d'accompagnement de l'AUDAP** : **193 650 €**
- **frais d'assurance, d'insertion, d'hébergement du site internet, et autres charges**: **5 600 €** ;
- **frais d'adhésion** à la Fédération SCoT, frais de participation aux Rencontres nationales des SCoT, frais de mission : **3 850 €** ;
- **amortissements** des biens acquis : **281 €**.

= Le montant des dépenses envisagées se porterait ainsi à 388 381 €.

- **Pour financer ces dépenses**, il convient d'examiner le résultat de clôture, les éventuels remboursements perçus et de mettre au débat le montant de l'appel à contribution des membres du Grand Pau.

- **remboursements** sur charges de sécurité sociale concernant l'agent en détachement : **4 000 €** ;
- **rétrocession des frais salariaux** relatifs à l'agent mis à disposition auprès de la CAPBP : **45 000 €** ;
- **résultat de clôture 2022** : **141 489 €** ;
- **contribution des membres** : une cotisation à hauteur de **0,85 € par habitant** porterait la contribution totale à **197 892 €** au regard de la population en vigueur au 1^{er} janvier 2023 à savoir 232 815 habitants.

= Le montant des recettes envisagées se porterait ainsi à 388 381 €, équilibrant le budget de fonctionnement.

Il appartient au comité syndical de bien vouloir débattre sur ces orientations budgétaires 2023 et d'acter la tenue de ce débat.

Le Comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Victor DUDRET

